

Bimpli
ex apetiz



Et si vous passiez
à la **carte resto Bimpli** ?

La carte titre-resto, tout le monde en parle. En bien ou en mal, elle ne laisse personne indifférent. Vous y songez, mais ne savez pas trop quoi en penser ? Nous sommes là pour **vous apporter toute l'information** dont vous avez besoin pour vous faire un avis éclairé.

Nous vous présentons dans ce guide les **points-clés de la carte titre-resto**, côté employeur et aussi côté collaborateur. Tous les sujets sont évoqués, même les controversés. **Avec nous, pas de tabou !**

Nous espérons que vous y trouverez toutes les réponses à vos interrogations, et que vous serez vous aussi convaincu(e)s par ses nombreux atouts.

Bimpli (ex Apetiz) vous accompagne à toutes les étapes du dispositif pour que sa mise en place soit un succès dans votre structure.



SOMMAIRE

CÔTÉ EMPLOYEUR 3

- 12 [très] bonnes raisons de passer à la carte resto Bimpli 4
- Les questions que vous posez le plus souvent 8
- Les questions que vous n'osez pas poser 11
- Comment vous préparer au passage à la carte resto Bimpli 15
- Témoignages 18

CÔTÉ SALARIÉ 22

- 8 [très] bonnes raisons de passer à la carte resto Bimpli 23
- Les idées reçues sur la carte titre-restaurant 27
- Où, quand et comment utiliser la carte titre-restaurant 31
- Une semaine avec la carte resto Bimpli 33

TOUT CE QUE FAIT LA CARTE RESTO BIMPLI 36

CÔTÉ
Employeur

Employeur

12

[très] bonnes
raisons de
passer à la
carte resto
Bimpli



1

MOINS DE CHARGES RH

Le format carte vous économise un temps précieux car il vous évite :

- la gestion de la réception et de la distribution mensuelle des titres papier. Fini de réceptionner tous les mois les titres auprès du livreur, les vérifier, les mettre au coffre, puis les ressortir pour les distribuer. Vous remettez sa carte resto Bimpli au collaborateur ou vous nous demandez de lui livrer directement à son domicile et **vous êtes tranquille pour 4 ans !**
- le temps passé à gérer les demandes des collaborateurs relatives au titre-restaurant : **notre cellule bénéficiaires Bimpli s'occupe de tout** et assure un service optimal.

2

+ D'ÉCONOMIES

- **Finis les frais de livraison mensuels** de vos carnets de chèques ! Vous payez une seule fois les frais de livraison des cartes, puis seulement des frais de chargement des comptes Bimpli.
- **Meilleure gestion de votre trésorerie**
Vous pouvez effectuer vos commandes au fil de l'eau sans vous contraindre à des commandes trimestrielles dans l'optique d'optimiser les frais de livraison.



3

MEILLEURE EFFICACITÉ DU POUVOIR D'ACHAT ATTRIBUÉ

Le format carte est conçu pour que **vos collaborateurs optimisent leur dotation titres-restaurant :**

- le paiement au centime d'euro leur permet **d'utiliser chaque centime** de leur dotation ;
- **leur solde Bimpli est garanti** s'ils perdent leur carte, dès lors qu'ils ont sollicité le blocage de leur carte. S'ils perdent leur chéquier titre-restaurant, c'est pour eux une perte sèche ;
- **leur solde Bimpli périmé est échangé automatiquement**, une fois par an, directement grâce à leur appli mobile.

4

CHOISIR UN DISPOSITIF ÉVOLUTIF

De par son format, le chèque resto papier est un dispositif peu flexible, qui offre très peu de possibilités d'évolution. Il est voué à disparaître à terme, tout comme le chèque bancaire.

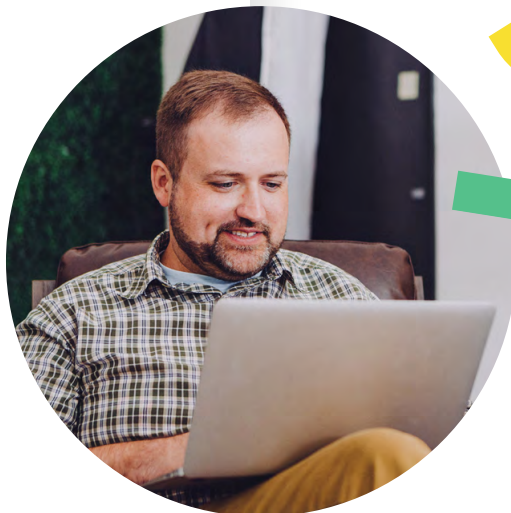
Le titre-restaurant dématérialisé, lui, permet de nombreuses innovations pour correspondre toujours davantage aux besoins des bénéficiaires et aux vôtres : aujourd'hui **paiement sans contact, paiement mobile, commande en ligne**, géolocalisation des nouveaux points de restauration, et demain...

5

+ DE SÉCURITÉ

En cas de vol dans vos locaux avant distribution des carnets de chèques titres-restaurant, vous perdez une belle somme. **Ce risque**, répété à chaque livraison de chéquiers, **n'existe pas avec la solution carte resto Bimpli.**

Les cartes vous sont livrées inactives, ce qui signifie qu'elles sont inutilisables en cas de perte ou de vol avant distribution aux bénéficiaires. **+ de tranquillité d'esprit pour vous !** Il suffit à vos bénéficiaires d'effectuer un paiement pour activer leur carte.



6

MISE À DISPOSITION + RAPIDE

Quand vous nous communiquez votre commande mensuelle, les comptes Bimpli de vos collaborateurs sont chargés et utilisables **24h plus tard**, où qu'ils soient (hors site, en mission, en congés...).

7

AUTONOMIE DES BÉNÉFICIAIRES

Vos collaborateurs gèrent eux-mêmes leurs titres-resto grâce à leur espace personnel, accessible sur l'appli mobile Bimpli ou sur bimpli.com.

S'ils ont des questions, **notre service bénéficiaires dédié** est disponible pour leur répondre par téléphone, via le formulaire de contact disponible sur bimpli.com et sur l'appli mobile Bimpli, ou encore via les réseaux sociaux. **Vous n'avez à vous occuper de rien d'autre que de commander les titres-restaurant**, confiez-nous tout le reste !

8

DONNER UNE IMAGE + MODERNE DE VOTRE ENTREPRISE

Le titre-restaurant est un moyen simple et peu onéreux pour votre entreprise d'accélérer sa digitalisation. **Conciliez avantage social et modernité**, pour une meilleure image interne et externe !

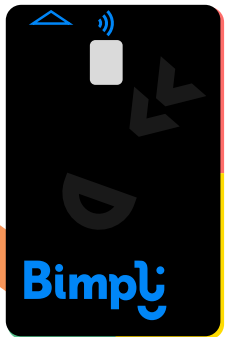
Vous devez recourir au télétravail ?

La carte resto Bimpli vous permet de faire bénéficier vos collaborateurs de leur dotation titre-restaurant en toute simplicité !

9

RENFORCER VOTRE ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grâce à la carte titre-resto, vous contribuez à économiser les ressources forestières de la planète ! Pas de carnet à imprimer, ni à livrer chaque mois ! **Une seule carte est fabriquée et livrée pour 4 ans.** Des économies de papier, de CO² et d'encre. Un plus dans votre engagement social et environnemental !



10

+ DE SATISFACTION

Rejoignez nos clients carte resto Bimpli et savourez la satisfaction d'un dispositif titre-restaurant au top qui vous apporte **efficacité et tranquillité** !



90% de nos clients sont **fans** ou **super fans** de notre carte resto !

11

CHANGEMENT DE MILLÉSIME SIMPLIFIÉ

Les titres-restaurant ont une date limite de validité, un « millésime ». Avec les chèques papier, vous devez récupérer les titres périmés auprès de vos collaborateurs, puis nous les renvoyer. Cette tâche peut devenir un vrai casse-tête !

Avec la carte resto, cette procédure est simplifiée : **le solde du millésime N est automatiquement transféré sur le millésime N+1** de vos salariés. Vous n'avez rien à faire !

Si vous préférez, vous pouvez néanmoins ne pas opter pour l'échange automatique : vos salariés devront alors effectuer une demande d'échange depuis leur espace personnel en ligne. Il vous suffira alors de valider en un clic toutes les demandes de vos collaborateurs.

12

COMMANDE SIMPLIFIÉE

Grâce à notre site de commande en ligne, **vous chargez les cartes de vos collaborateurs à distance**, et commandez de nouvelles cartes de façon très simple.



Employeur

Les questions
que **vous posez**
le plus souvent





Qu'est-ce que la carte resto Bimpli change pour mes collaborateurs ?

Vos collaborateurs ont tout à gagner du passage à la carte resto Bimpli : paiement au centime d'euro près, paiement sans contact, commande en ligne, paiement mobile... les avantages de la carte sont largement supérieurs à ceux du chèque ! Découvrez-les [page 23](#).

Ne cédez pas à la fausse croyance que la carte titre-resto est moins souple à l'usage que le chèque !

La réglementation du titre-restaurant reste la même, quel que soit son format, carte ou chèque. Les mêmes règles d'usage s'appliquent pour les deux.

Comment dois-je faire pour recharger les cartes resto Bimpli ?

Il s'agit d'une simple commande en ligne, que vous effectuez en quelques clics sur votre espace personnel sécurisé.

Comment commander des cartes resto Bimpli pour les nouveaux arrivants de mon entreprise ?

Lors de votre commande en ligne, il vous suffit d'ajouter les détails (nom, prénom, e-mail professionnel, montant du chargement titre-resto à verser) de chacun des nouveaux arrivants. N'oubliez pas de désactiver tout salarié sorti des effectifs de l'entreprise, ou en arrêt longue durée.



Quel est le délai et l'heure de chargement des cartes ?

Pour toute commande effectuée avant 12h30, le chargement est effectué à partir de 16h le jour même. Pour être complète et traitée, votre commande doit contenir le listing des bénéficiaires, le montant à leur verser et votre règlement.

Quelle est la durée de validité d'une carte resto Bimpli ?

La carte resto Bimpli est valable **4 ans**. Passé ce délai, les cartes sont renouvelées automatiquement.

Y'a-t'il une notion de millésime sur la carte resto Bimpli ?

Le millésime existe aussi avec la carte resto Bimpli. Les titres-resto que vous chargez chaque mois sur les comptes Bimpli sont utilisables jusqu'au dernier jour du mois de février de l'année N+1*.

Passé cette date, l'échange de millésime est automatique : vos collaborateurs reçoivent automatiquement leur solde Bimpli périmé contre du solde du nouveau millésime.

Vous n'avez rien à faire !

Si vous préférez valider les demandes d'échange de millésime de vos collaborateurs, il suffit que vous nous le signaliez et nous désautomatisons la procédure.

Que se passe-t-il si un collaborateur perd sa carte resto Bimpli ?

Votre collaborateur doit faire opposition à sa carte directement depuis son espace personnel Bimpli, disponible sur l'appli mobile ou le site bimpli.com. Une carte est commandée automatiquement et lui sera livrée sous 3 à 5 jours ouvrés.

Vous n'avez pas besoin d'intervenir, tout se fait en direct entre lui et nous.

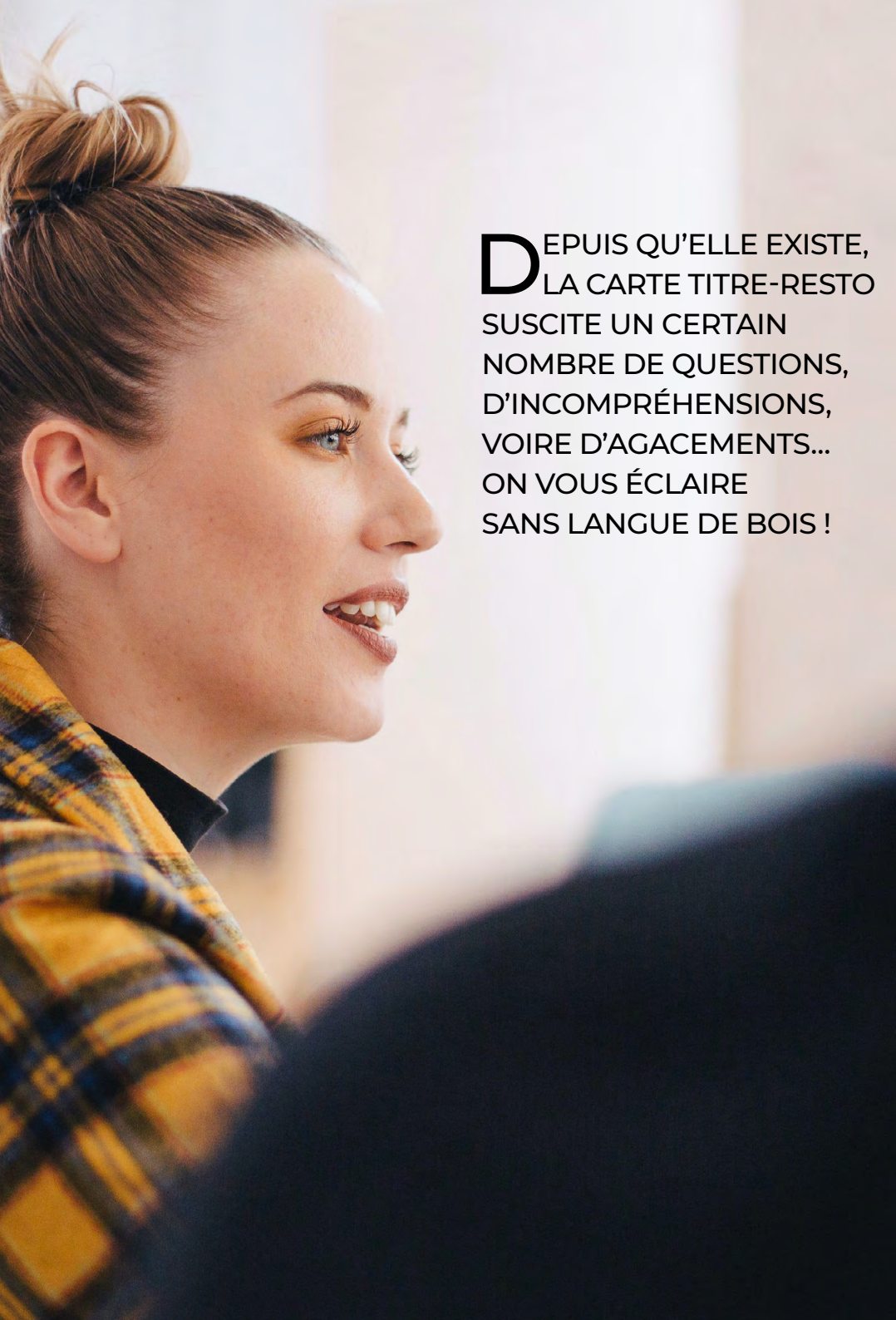


* hors mesure gouvernementale exceptionnelle

Employeur

Les questions
que vous **n'osez**
pas poser





DÉPUIS QU'ELLE EXISTE, LA CARTE TITRE-RESTO SUSCITE UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS, D'INCOMPRÉHENSIONS, VOIRE D'AGACEMENTS... ON VOUS ÉCLAIRE SANS LANGUE DE BOIS !


Pourquoi avoir changé un système de titre-restaurant papier qui fonctionnait très bien, pour un système carte, plus contraignant pour tout le monde ?

La réglementation relative au titre-restaurant, instaurée en 1967, prévoyait jusque récemment seulement le format chèque : il était logique qu'elle évolue pour **s'adapter aux nouveaux usages en termes de moyens de paiement et d'habitudes de consommation lors de la pause repas**. Le décret de 2014 prévoit ainsi la dématérialisation du titre-restaurant. Il n'a pas un caractère contraignant, c'est-à-dire que les employeurs peuvent choisir de mettre en place le titre-restaurant sous l'un ou l'autre format, dématérialisé ou chèque, voire les 2.

Le format dématérialisé présente des avantages pour tous, l'employeur (cf. [page 4](#)), le bénéficiaire (cf. [page 23](#)), le commerçant (cf. [page 14](#)), et aussi pour le législateur, car il assure un respect de la réglementation supérieur à celui

du titre-restaurant format chèque (notamment le respect du plafond de dépense quotidien).

La carte peut ainsi effectivement être moins souple que le chèque sur certains usages actuels qui contournent la loi (dépense quotidienne non plafonnée, don à une tierce personne, achat de produits non autorisés), **mais ceci est compensé par les nouveaux avantages de la carte** (cf. [page 23](#)).



Le format dématérialisé présente des avantages pour tous, l'employeur, le bénéficiaire, le commerçant, et pour le législateur.

La **carte resto Bimpli** (ex Apetiz) que nous proposons est pleinement opérationnelle sur toutes les plateformes de paiement, en magasin ou en ligne.

On lit un certain nombre d'avis négatifs sur la carte titre-restaurant

À sa sortie en 2014, la carte titre-restaurant a été mal accueillie par certains utilisateurs, et ce, pour deux raisons :

- leur insatisfaction tenait principalement à l'application stricte de la réglementation, rendue possible par la technologie de la carte, et dont les usages du titre-restaurant chèque

s'étaient éloignés progressivement depuis sa création en 1967. (plafond de dépense quotidien notamment)

Aujourd'hui, après 7 ans de pratique et de réappropriation du fonctionnement légal du titre-restaurant par les bénéficiaires, cette réglementation est désormais mieux connue et mieux acceptée.

- Ajoutons à cela que la 2^e génération de cartes titre-restaurant a rencontré des problèmes d'acceptation par les commerçants, qui n'avaient pas tous effectué sur leurs terminaux de paiement ou sur leur plateforme de paiement en ligne, les mises à jour techniques nécessaires pour pouvoir accepter la carte titre-restaurant.

Nous avons tiré les enseignements de cette expérience et des retours clients, bénéficiaires et commerçants. La nouvelle génération de carte resto Bimpli (ex Apetiz) que nous proposons aujourd'hui est pleinement opérationnelle sur toutes les plateformes de paiement, en magasin ou en ligne, en paiement contact ou sans contact. Elle combine 2 réseaux, CONECS et VISA, pour garantir un large réseau d'acceptation.

Les commerçants se plaignent aussi de la carte... qu'est-ce que le titre-restaurant carte leur apporte de plus que le chèque ?

Pour les raisons détaillées dans la question précédente, certains commerçants n'étaient pas satisfaits de la carte titre-restaurant à son lancement. Aujourd'hui, une grande majorité d'entre eux sont convaincus des avantages de la carte par rapport aux chèques.



Gestion quotidienne simplifiée

Pas de chèques à rassembler, compter, découper et envoyer au centre de remboursement. Il leur suffit juste d'appuyer sur un bouton de leur terminal électronique de paiement pour déclencher la télécollecte et amorcer le processus de remboursement des transactions effectuées par carte titre-restaurant.



Sécurité

Parmi les craintes des restaurateurs, figurent en bonne place le paiement en chèques titres-restaurant contrefaits et le vol de leur

recette de titres-restaurant. Cela représente une perte sèche pour eux. Le format carte titre-restaurant leur évite tous ces risques !



Garantie de paiement

Avant chaque transaction par carte titre-restaurant, une vérification du solde disponible est effectuée automatiquement. Pas assez d'argent disponible sur le compte Bimpli resto = transaction refusée. Le commerçant est ainsi assuré que chaque paiement titre-restaurant effectué lui sera bien remboursé.



Paiement rapide

Le montant payé en carte titre-restaurant est remboursé au restaurateur rapidement après la transaction, alors que le délai était entre 7 jours et 1 mois pour le format chèque.

Rappelons que le titre-restaurant représente en moyenne 15% du chiffre d'affaires de la restauration commerciale. Rien n'oblige un commerçant à accepter le titre-restaurant, il peut s'il le souhaite refuser telle ou telle marque, accepter le chèque et pas la carte et vice-versa – comme c'est le cas pour tout autre moyen de paiement.

Source Commission Nationale des Titres Restaurant.

LES RESTAURATEURS ONT TOUT À Y GAGNER !

38 €

même le dimanche
et les jours fériés !

Ce sont les règles temporaires du titre-restaurant, votées pour aider les restaurants durement touchés par la crise sanitaire Covid-19. Elles dureront jusqu'au 28/02/2022.



Délais de
remboursement
réduits



Gain de temps

Fini le temps passé à découper,
tamponner, recompter et
envoyer les titres papier pour
remboursement.



Pas de risque
d'erreur de
caisse



Commissions
avantageuses

Employeur

Comment vous
préparer
au **passage**
à la carte resto
Bimpli



PAS DE PASSAGE À LA CARTE RESTO BIMPLI RÉUSSI SANS UN ACCOMPAGNEMENT COMPLET ET PÉDAGOGIQUE DE TOUS VOS COLLABORATEURS.

BIMPLI MET TOUT EN PLACE POUR VOUS ASSISTER ET PRENDRE LE RELAI À CHAQUE FOIS QUE C'EST POSSIBLE.



1 COMMUNIQUEZ

Nous mettons à votre disposition tout un panel de supports de communication destiné à vos collaborateurs :

- **Flyer d'information** à joindre à la feuille de paye
- **Affiches d'information** sur la mise en place de la carte resto Bimpli
- **Vidéo de mise en place** explicative

- **Emails d'aide** à la création de l'espace personnel bénéficiaire Bimpli, pour un meilleur usage de sa carte

- **Emails d'information** envoyés à chaque rejet de transaction dû à un solde insuffisant, un plafond quotidien dépassé ou une utilisation le dimanche ou jour férié, ou un commerçant non autorisé

- **Websérie** pour informer de manière ludique sur le fonctionnement du titre-restaurant (disponible sur bimpli.com)

- **Notre service bénéficiaires** est disponible par téléphone (numéro non surtaxé), réseaux sociaux, formulaire en ligne sur bimpli.com ou via l'appli mobile Bimpli.

2 BIMPLI ACCOMPAGNE VOS COLLABORATEURS AVANT, PENDANT ET APRÈS LA MISE EN PLACE

- **Lettre explicative et guide d'utilisation** joints à l'envoi de la carte

- **Emails** envoyés aux collaborateurs pour les prévenir de l'arrivée de la carte et les informer sur son fonctionnement



Que faire si les collaborateurs sont réticents ?

Certains collaborateurs peuvent se montrer réfractaires au passage à la carte titre-restaurant. **Il s'agit souvent d'une minorité** qui reste attachée au format chèque, lequel, de par sa forme, permet de contourner la réglementation, et aussi par crainte du changement.

À FAIRE

- **Inform**er que les règles d'acceptation du titre-restaurant sont désormais appliquées par une grande majorité des restaurateurs et commerçants, y compris pour le format chèque, en particulier en grande distribution.
- **Rassurer** quant aux avantages de la carte resto (centime près, commande en ligne, paiement mobile, sécurité...).
- **Faire tester** la carte lors de phase pilote, en même temps que d'autres collaborateurs plus neutres ou plus enthousiastes sur la carte, afin qu'ils s'approprient son fonctionnement et ses atouts.

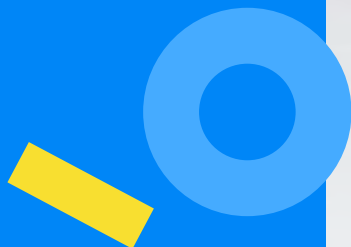
À ÉVITER

S'interdire de mettre en place la carte resto Bimpli du fait d'une minorité réticente et **pénaliser les autres collaborateurs** qui sont déjà convaincus par le virage technologique inévitable de la carte !



Témoignages

Employeurs



Stéphanie S. , chef d'agence chez Phone Régie



PHONERÉGIE

L'accueil, un enjeu essentiel

Qu'est-ce qui vous a conduit à passer à la carte resto Bimpli ?

La volonté de simplifier la gestion des titres-restaurant, et d'améliorer l'expérience collaborateur. La quasi-totalité de nos collaborateurs travaillent hors site et sont basés chez nos clients, aussi la gestion des titres-restaurant papier était complexe et chronophage : réception chaque mois des cartons au siège, vérification des listings, tri des carnets par sectorisation, envoi à chaque responsable de compte des carnets qu'il doit ensuite aller remettre manuellement à chacun des collaborateurs hors site... Sachant que nous avons 150 salariés, c'est très chronophage !

Comment s'est passée la mise en place de la carte resto Bimpli dans votre entreprise ?

Très simplement, et de manière très transparente. Nous avons dû nous familiariser avec l'intégration des au-

torisations d'utilisation de la carte les week-ends et jours fériés pour les salariés qui travaillent ces jours-là, il s'agit d'une petite manipulation aisée à effectuer lors de la commande.

Êtes-vous satisfait de la carte resto Bimpli ? Qu'est-ce qui vous plaît particulièrement ?

L'arrivée de la carte a révolutionné notre quotidien ! Elle a **simplifié de manière considérable notre logistique**, notamment en supprimant la distribution mensuelle des titres-restaurant.

Quels retours avez-vous aujourd'hui des salariés de votre entreprise ?

Nous sommes passés à la carte il y a 4-5 ans, alors que le produit était tout nouveau sur le marché. Certains sa-

lariés ont rencontré des difficultés d'acceptation de la part des commerçants qui n'acceptaient pas tous la carte titre-restaurant en paiement. Ce n'est plus le cas aujourd'hui : **la carte titre-restaurant est désormais entrée dans les mœurs et parfaitement acceptée.**

Qu'est-ce que vous changeriez sur la carte resto Bimpli ?

Avoir la possibilité de dépasser le plafond de 19 €, par exemple en ajoutant un moyen de paiement complémentaire associé à la carte resto Bimpli.





Djouher, Office Manager et Amélie, Associée chez Twelve Consulting

Qu'est-ce qui vous a conduit à passer à la carte resto Bimpli ?

Nous étions très mécontents de notre précédent fournisseur de titres-restaurant papier, pourtant leader du marché : soucis de livraison, interlocuteur commercial injoignable, service client inefficace... Nous perdions beaucoup de temps à régler des problèmes logistiques. Nous cherchions donc un autre fournisseur, pour qui la petite taille de notre entreprise n'était pas un souci, et qui nous assurait un bon suivi client. Après un benchmark du marché, nous avons opté pour Bimpli. Nous avons été **séduits par la qualité de service clients Bimpli**, remarquable dès l'étape devis. Cela a fait toute la différence.

Nous avons profité de ce changement de fournisseur pour passer du chèque à la carte, tout en sachant que la carte n'était pas acceptée partout (c'était la carte 2^e génération, nous étions en 2017). Le format chèque n'était pas adapté à notre petite structure et à nos salariés nomades. Nous avions besoin d'une **solution plus pratique qui nous libère de la gestion administrative chronophage du chèque** : réception des colis, distribution aux salariés, etc.

Comment s'est passée la mise en place de la carte resto Bimpli dans votre entreprise ?

La mise en place s'est effectuée de **manière simple, sans aucun hic**. Nous avons grandement apprécié la **fluidité du processus**. Bimpli a pris en charge et suivi le service carte titre-restaurant de bout en bout, de manière à ce que ce sujet nous prenne le moins de temps possible. **Nous sommes soulagés de pouvoir leur déléguer ce sujet**, ce qui nous libère un temps précieux que nous pouvons consacrer à nos clients, nos Twelveurs et au développement de Twelve !

Quels retours avez-vous aujourd'hui des salariés de votre entreprise ?

Au début, la carte 2^e génération a généré quelques grincements de dents car nos salariés ne trouvaient pas assez de commerces pour l'utiliser, et se retrouvaient avec un solde élevé sur leur compte. Depuis que nous sommes passés à la carte nouvelle génération en avril dernier, nous n'avons plus aucune remarque des salariés : **la carte passe absolument partout**. Les salariés sont contents, **ils arrivent à utiliser leurs soldes sans problème**. Ils apprécient particulièrement la commande en ligne, surtout avec Frichti. Par ailleurs, **les salariés sont contents d'être plus autonomes** et de gérer directement leur compte sur l'appli mobile Bimpli, notamment l'échange de millésime périmé.

Êtes-vous satisfait de la carte resto Bimpli ?

Qu'est-ce qui vous plaît particulièrement ?

Nous sommes enchantés de la carte resto Bimpli ! **Elle simplifie grandement le quotidien sur tous les aspects de gestion du titre-restaurant :**

- Nous cherchions à **sous-traiter au maximum** à notre prestataire et c'est réussi ! Le service clients Bimpli est très pro, et notre **interlocuteur dédié réactif**, il revient vite vers nous. Bimpli était au rendez-vous de la promesse et de nos attentes !
- **La gestion des fins de millésime est simplifiée** : avant, nous récupérions les chèques périmés de tous les salariés et les renvoyions pour les faire rééditer au nouveau millésime. Cela nous prenait trop de temps : les renvoyer, les recommander, les recevoir et les distribuer. Maintenant la gestion du millésime est gérée intégralement par les salariés, c'est parfait ! Cela représente un gain de temps énorme pour nous.
- C'est vraiment facile **d'ajouter de nouveaux bénéficiaires chaque mois** : on les ajoute quand on fait la commande mensuelle, et on reçoit la nouvelle carte 3 jours plus tard. Pour notre structure qui connaît une croissance rapide (environ 15 nouveaux Twelveurs par an en moyenne) il est important que cette intégration se passe de manière fluide et sans frottement.
- **C'est pratique pour les consultants qui sont toujours en déplacement**, ils reçoivent leur solde Bimpli immédiatement, et n'ont plus besoin de se déplacer au siège pour avoir leur carnet mensuel.
- Depuis que nous sommes passés à la carte Bimpli nouvelle génération, nous ne recevons plus **aucune plainte des salariés** : du coup, nous gagnons encore plus de temps car nous n'avons pas à gérer de retours salariés.

Nous avons ainsi pu entamer une **véritable relation de partenariat et de confiance avec Bimpli**.

Qu'est-ce que vous changeriez sur la carte resto Bimpli ?

Rien à changer, mais plutôt de petits services complémentaires à ajouter. Nos salariés apprécieraient de pouvoir payer plus de 19 € avec leur carte resto Bimpli (en associant leur carte CB à leur carte resto Bimpli pour payer un éventuel complément), ainsi que de pouvoir prêter des titres-restaurant à leurs collègues pour les dépanner. Ils souhaiteraient également que la commande en ligne soit étendue à d'autres sites comme Deliveroo.

NOUS L'AVONS FAIT !
En décembre 2020, lancement du service de **paiement complémentaire Bimpli+**

NOUS L'AVONS FAIT !
Commande en ligne disponible sur + de 180 sites Internet, soit + de 15 000 enseignes partout en France

deliveroo Uber Eats FRICHTI SEAZON FoodChéri.

CÔTÉ
Salarié



Salarié



[très] bonnes
raisons de passer
à la **carte resto**
Bimpli



1 VOUS PAYEZ VOTRE ADDITION AU CENTIME PRÈS

Qui n'a jamais pris une boisson ou un dessert en plus pour atteindre le montant de son titre-restaurant ? Ne vous cassez plus la tête à surconsommer, à calculer ce que vous devez acheter pour faire le bon compte, ne conservez plus des avoirs à n'en plus finir dans votre portefeuille !

Grâce à la carte, vous payez au centime d'euro près, **autant de fois que vous voulez dans la journée** (dans la limite de votre solde et du plafond quotidien réglementaire de 38 € pour les restaurants, cafés et bars et 19 € pour les autres commerces alimentaires).

2 VOUS POUVEZ UTILISER VOTRE CARTE RESTO BIMPLI PARTOUT !

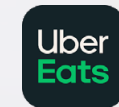
Restaurants traditionnels, fast-foods, supermarchés, boulangeries, boucheries, traiteurs, primeurs... **vous pouvez payer avec votre carte resto Bimpli dans n'importe quel restaurant ou commerce de bouche** affilié à la Commission Nationale des Titres-Restaurant, à condition qu'il dispose d'un terminal électronique de paiement.

3 UNE PLUS GRANDE LIBERTÉ DE PAIEMENT POUR TOUTES VOS ENVIES !

Livraison, Click & Collect, Drive, à vous la commande en ligne grâce à votre carte resto Bimpli !

De plus en plus de chaînes et de commerces indépendants se sont lancés dans l'e-commerce et proposent un **service de commande sur Internet ou sur mobile**. À vous l'embarras du choix !

Retrouvez la liste [ici](#)





4

VOTRE CARTE
TOUJOURS AVEC
VOUS... MÊME
QUAND VOUS
L'OUBLIEZ !

Vous avez oublié votre portefeuille à la maison ? Pas de panique, grâce au **paiement mobile**, vous pourrez quand même utiliser votre carte resto Bimpli pour régler grâce à votre téléphone.

La carte resto Bimpli est compatible
Apple Pay, Samsung Pay et Google Pay.

Apple Pay

G Pay

SAMSUNG
pay

5

PLUS DE RISQUE
DE PERTE !

Qui n'a jamais perdu un carnet de titres-restaurant ? Avec la carte, fini la galère ! Même si vous perdez votre carte, **votre solde est conservé et sécurisé sur votre compte Bimpli**, à partir du moment où vous avez fait opposition via votre espace personnel accessible via l'appli mobile ou sur bimpli.com.

Votre solde sera recredité sur votre nouvelle carte, livrée sous 3 à 5 jours ouvrés après votre mise en opposition.

6

VOS TITRES- RESTAURANT SONT DISPONIBLES TOUT DE SUITE

Votre dotation Bimpli est disponible dès que votre employeur a rechargé votre compte. **Vous recevez une notification vous informant que votre compte Bimpli est crédité, et vous pouvez utiliser votre crédit immédiatement.** Même le samedi, même si vous êtes en déplacement, même pendant vos vacances. Pas besoin d'attendre la distribution de votre carnet !

Jusqu'au 28 février 2022 inclus

vous pouvez utiliser votre carte resto Bimpli dans les restaurants, cafés et bars tous les jours de la semaine, même le dimanche et les jours fériés, à hauteur de 38 € !



7

UN SERVICE DÉDIÉ RIEN QUE POUR VOUS

Vous avez une question, un problème ?

Notre service bénéficiaires dédié Bimpli est là pour vous ! Contactez-nous par téléphone, via le formulaire disponible sur l'appli mobile ou sur bimpli.com, sur Facebook ou Twitter.



Notre Foire aux Questions est disponible 24h/24 et 7j/7.

8

SOYEZ AUTONOME AVEC VOTRE ESPACE PERSONNEL SÉCURISÉ

Accédez en un clin d'oeil à votre compte Bimpli, disponible sur l'appli mobile ou le site bimpli.com !

- Consultez votre solde, votre reste à dépenser du jour, l'historique de vos transactions...
- Faites opposition à votre carte en cas de perte ou de vol et commandez-en une nouvelle !
- Consultez votre code confidentiel instantanément en cas d'oubli
- Ajoutez votre carte bancaire personnelle pour payer au-delà du plafond légal du titre-resto
- Faites des dons à des associations partenaires



Salarié

**Les idées
reçues
sur la carte
titre-resto**





1 Avec toutes les restrictions d'utilisation, je n'arriverai jamais à dépenser tout mon solde !

Pas de crainte à avoir là-dessus ! Les « restrictions » d'utilisation n'en sont pas vraiment : vous pouvez dépenser 38 € par jour dans les restaurants, cafés et bars, tous les jours de la semaine, même les jours fériés, et 19 € dans les commerces alimentaires, du lundi au samedi (sauf les dimanches et jours fériés qui sont réservés aux personnes travaillant effectivement ces jours-là sur autorisation de leur employeur).

C'est beaucoup plus que ce que votre employeur vous attribue en dotation titre-restaurant, le montant maximum d'attribution autorisé étant de 11,04 € par jour (et le montant moyen constaté de 7,70 €).

Si vous dépensez 38 € ou même seulement 19 € tous les jours, vous allez rapidement épuiser votre dotation mensuelle Bimpli, et votre solde se retrouvera à zéro en moins d'un mois ! Consultez nos exemples avec la semaine type de 2 bénéficiaires Bimpli (cf. [page 33](#)), vous constaterez que ce plafond n'est pas bloquant, chiffres à l'appui !

2 La carte ne marche pas toujours et parfois mes paiements sont rejetés sans raison !

Il arrive parfois que certaines transactions n'aboutissent pas, alors que vous avez un solde suffisant, et que vous n'avez pas dépassé le plafond quotidien autorisé.

Cela s'explique souvent par une connexion Internet trop lente du terminal de paiement du commerçant, qui interroge votre compte Bimpli à chaque transaction, pour vérifier si vous avez suffisamment de solde, et si vous n'avez pas dépassé le plafond de dépense quotidien. Comme toute requête Internet, elle s'annule si elle n'aboutit pas dans un temps donné. Ce qui a pour effet de rejeter votre transaction Bimpli.



3 Je ne comprends pas pourquoi ma carte n'est pas rechargée chaque mois à date fixe, ni d'un montant fixe

C'est votre employeur qui décide des règles d'attribution de la carte resto Bimpli, notamment du montant et du jour de chargement de votre compte Bimpli. Cela peut donc très bien n'être pas un jour fixe chaque mois. Quant au montant, il varie selon le nombre de jours travaillés.

4 J'ai le droit de dépenser 19€ par jour, je dépense toujours moins, et pourtant mon solde est à zéro !

Le Code du travail vous autorise à dépenser en titres-resto 38 € par jour dans les restaurants, cafés et bars et 19 € par jour dans tous les autres commerces alimentaires : c'est beaucoup plus que votre dotation quotidienne (moyenne nationale : 7,70 €). **Si vous dépensez chaque jour plus que ce que vous recevez, votre solde Bimpli sera épuisé en moins d'un mois.** Consultez nos exemples de semaines type de dépenses Bimpli [page 33](#), et vous le constaterez chiffres à l'appui.

5 Pourquoi la carte ne fonctionne pas les weekends ni les jours fériés ? Le chèque papier, lui, est accepté tous les jours !

Tout le monde peut utiliser sa carte tous les jours de la semaine, même le weekend et les jours fériés, dans les restaurants, cafés et bars. L'utilisation les dimanches et jours fériés dans les autres commerces alimentaires est réservée aux personnes travaillant effectivement ces jours-là : il suffit que leur

Notre vidéo dédiée vous explique la réglementation sur l'utilisation du titre-restaurant les dimanches et jours fériés

employeur nous donne l'autorisation de débloquer la carte pour qu'elle puisse fonctionner tous les jours de la semaine. Pour les autres, rappelez-vous que le titre-restaurant a été instauré pour aider les salariés à se restaurer pendant leur journée de travail. Certains commerçants acceptent peut-être les chèques titres-resto les dimanches et jours fériés, mais il s'agit là d'un contournement de la réglementation.

6 Le format carte m'empêche de donner un titre-restaurant à un SDF dans la rue

La réglementation prévoit que chaque titre-restaurant est réservé à l'usage exclusif du salarié/agent à qui son employeur l'a remis. Cette réglementation était largement contournée dans les usages, le format chèque se prêtant facilement à une distribution unitaire de titre-restaurant.

Les dons aux nécessiteux sont toujours possibles avec la carte resto Bimpli via l'appli mobile. La modernité n'est pas incompatible avec la générosité !





7 Faire mes courses au supermarché est devenu impossible avec la carte titre-restaurant !

Vous ne comprenez pas pourquoi certains produits d'alimentation vous sont refusés au passage en caisse, car non compatibles avec le titre-restaurant ?

Il s'agit là d'une application plus stricte de la réglementation, qui s'observe depuis 2014, suite à la signature d'une charte entre la Commission Nationale des Titres Restaurant (CNTR) et les représentants des commerces alimentaires.

La réglementation prévoit en effet que les titres-restaurant servent exclusivement à l'achat de repas composés de préparations alimentaires directement consommables, le cas échéant à réchauffer ou à décongeler, notamment de produits laitiers ainsi que de fruits et légumes qu'ils soient ou non directement consommables (décret n° 2014-294 du 6 mars 2014).

La CNTR a déterminé **des familles d'articles éligibles et non-éligibles au titre-restaurant** dans les grandes et moyennes surfaces alimentaires. Cette liste est valable pour tout format de titre-restaurant : chèque, carte, paiement mobile, toutes marques confondues.

Chaque établissement sélectionne dans cette liste les articles pour lesquels il accepte un règlement en titres-restaurant : ses choix et son interprétation peuvent donc être différents d'un magasin à l'autre, même au sein d'une même enseigne. Ainsi, certains produits seront acceptés dans un magasin et pas un autre.

Dans un magasin, pour un même produit, le petit format peut être éligible au titre-restaurant mais le grand format non. **Pour vous aider à y voir plus clair**, certains magasins affichent parfois des pastilles sur les produits « payables en titre-restaurant », ou des affiches d'information en rayon.

Le filtre des articles payables en titres-restaurant s'effectue automatiquement en caisse, et votre ticket de caisse affichera le sous-total des produits

éligibles, ainsi que le montant que vous avez payé avec vos titres-restaurant.

Il est vrai que cela change certaines habitudes de consommation (comme l'utilisation en une seule fois d'un carnet entier pour faire ses courses). Il s'agissait là de pratiques non conformes, qui détournaient le titre-restaurant de sa finalité, qui est d'aider le salarié à se restaurer lors de sa journée de travail.

La mission de la CNTR est de **faire respecter la finalité du modèle social du titre-restaurant** qui justifie les exonérations fiscales et sociales dont il bénéficie.

Notre vidéo dédiée vous explique tout sur les achats en grandes surfaces autorisés par la réglementation du titre-restaurant



Salarié

**Où, quand
et comment
utiliser la carte
titre-resto**



RAPPEL RÈGLEMENTAIRE

Où ?

Dans tous les restaurants et commerces assimilés qui disposent de l'autorisation de la Commission Nationale des Titres Restaurant pour pouvoir accepter ce mode de paiement, à condition qu'ils soient équipés d'un terminal de paiement électronique (le même que celui qui accepte les cartes bancaires classiques) ou d'un site de commande en ligne.

Restaurants traditionnels, sites de commande en ligne, boulangeries, drive, food trucks, supermarchés, magasins bio, traiteurs, marchands de fruits et légumes, pizzerias... [Consultez la liste !](#)

Quand ?

- **Tous les jours de la semaine sans restriction**, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, **dans les restaurants, cafés et bars***.
- **Du lundi au samedi (hors jours fériés)**, à n'importe quelle heure du jour et de la nuit, **dans les commerces alimentaires**. Les salariés et agents qui travaillent les dimanches et jours fériés peuvent utiliser leur carte dans les commerces alimentaires ces jours-là, sur autorisation de leur employeur.

* Mesure gouvernementale destinée à aider les restaurateurs suite à la crise sanitaire Covid-19, en vigueur jusqu'au 28/02/2022.

Comment ?

En payant comme avec une carte bancaire avec découvert interdit : **il suffit de vous assurer avant chaque paiement que vous disposez bien du solde disponible** pour effectuer votre achat, et de respecter **le plafond légal de 38 € de dépense par jour dans les restaurants, cafés et bars** et **19 € par jour dans les commerces alimentaires**.

**Grâce à notre websérie,
soyez incollable sur la
carte resto Bimpli !**

Amiral	Butik	Spisutic 36
Pondicahn små 14st		125,-
Chiffon & Chokolad biscotti		28,-
Te-burk Harney & Sons		125,-
Kofehöbörna bärugg 330g		125,-
Juulohm (kross) kaffesko 500g		165,-
Soyte Hellen / Oleten		89,-
Olavohidunhi litan		129,-
Smilagd kornmotskeda		45,-
Granula (Oranjerets rostade mäska)		65,-
Skanspell i olja		35,-
Skanspallmängder		111,-
Oleten / olja		125,-

Smörgåsar	Alla tillt. bakat på ekologiskt mjöl
Skagensmörgås på handskaldade räkor	105,-
dill & citron	
Oranjerets pesto, rostad paprika, falugg	
olivol, succola & kornmotskeda	65,-
rostade pumpa- & solrosfrön	
Rökt ålqung med råkost, rösttommar & sylt	65,-
Öst & rökt kalles, djungel & mjölksockrad quika	65,-

Lunchmeny 11 ³⁰ -14 ⁰⁰
Färsk tortelloni fylld med ricotta & spenat, slungad i Caarnerets pesto med rostad paprika succola & kornmotskeda (1200kcal) 115,-
Asiatisk middelsallad med krusiga grönsaker, honningmarinerad kyckling, chili, cashewnötter & rödcurry 135,-
myggnaisse
Soppa på rostade tomater & färsostrem & olivsmitt 99,-
Dommat Pasta med köttfärsås 65,-

Une semaine avec la carte resto **Bimpli**



**C'EST FACILE
D'UTILISER
TOUTE SA
DOTATION
BIMPLI RESTO !**

MANON, 26 ANS, NANTES

		Dépenses Bimpli	Dotation journalière
Lundi	Déjeuner poke bowl au food truck	13€	8€
Mardi	<ul style="list-style-type: none"> • Café à emporter • Salade quinoa au salad bar 	4€ 8€	8€
Mercredi	Livraison sushis commandés en ligne	12€	8€
Jeudi	Plat fait maison emporté au bureau pour le déj	0€	8€
Vendredi	Courses à la coopérative bio le soir : 53 € [19 € débités sur la carte resto Bimpli & 34 € débités sur la CB associée à sa carte Bimpli]	19€	8€
Samedi	Traiteur libanais à emporter : 25 € [19 € débités sur la carte resto Bimpli & 6 € débités sur la CB associée à sa carte Bimpli]	19€	0€
Dimanche	Dîner entre copines au resto	38€	0€

TOTAL

Manon a dépensé cette semaine **113€** avec sa carte resto Bimpli.

Sa dotation Bimpli de la semaine est de 8 € x 5 jours travaillés = **40€**

JOSÉ, 55 ANS, NEUFCHATEL EN BRAY

		Dépenses Bimpli	Dotation journalière
Lundi	Commande en ligne, passage au Drive le soir pour récupérer les courses	19€	6€
Mardi	<ul style="list-style-type: none"> Sandwich à la boulangerie pour déj 2 baguettes le soir en sortant du bureau 	4€ 2€	6€
Mercredi	Commande de pizza au camion	8€	6€
Jeudi	Gamelle avec les restes de blanquette du dîner de la veille	0€	6€
Vendredi	Déjeuner entre collègues à la brasserie	13€	6€
Samedi	Courses au supermarché : 69 € [19 € débités sur la carte resto Bimpli & 50 € débités sur la CB associée à sa carte Bimpli]	19€	0€
Dimanche	Déjeuner en famille au fast-food	38€	0€

TOTAL

José a dépensé cette semaine **103€** avec sa carte resto Bimpli.

Sa dotation Bimpli de la semaine est de 6 € x 5 jours travaillés = **30€**



**C'EST FACILE
D'UTILISER
TOUTE SA
DOTATION
BIMPLI RESTO !**

TOUT CE QUE VOUS
POUVEZ FAIRE AVEC
la carte resto Bimpli



Appli mobile Bimpli

- Consultation du solde, du reste à dépenser du jour, historique des opérations
- Demande de blocage temporaire ou définitif et de refabrication de la carte en cas de perte ou de vol
- Consultation instantanée du code confidentiel
- Demande d'échange des titres périmés*
- Recherche de restaurants et commerces
- Accès aux bons plans
- Dons en ligne en carte resto Bimpli à nos associations partenaires



Paiement mobile



Paiement en ligne

Drive, livraison, click & collect, Deliveroo...

Paiement sans contact



Paiement au centime d'euro près

Paiement complémentaire



Ajout de votre carte bancaire à votre carte resto Bimpli pour payer au-delà du plafond légal, en total respect avec la réglementation

*si vous n'avez pas opté pour l'échange automatique

CREDITS PHOTOGRAPHIQUES :

@Cookie Studio - stock.adobe.com,
@pisaphotography - shutterstock.com, @rawpixel-
unsplash.com, @Monkey Business - stock.adobe.
com, @mildly-useful - unsplash.com, @Andrey Popov
- shutterstock.com, @bnenin - stock.adobe.com,
@olly - stock.adobe.com, @nd3000 - stock.adobe.
com, @austindistel - unsplash.com, @elnariz - stock.
adobe.com, @legenda - shutterstock.com,
@rawpixel- unsplash.com, @ Rido - stock.adobe.
com, @Sylvain Sonnet - stock.adobe.com, @fwbssy
- unsplash.com, @nenetus - stock.adobe.com, @
francescoridolfi.com - stock.adobe.com, @Jacob
Lund - stock.adobe.com, @shutterstock.com,
@dane-deaner - unsplash.com, @Monkey Business -
stock.adobe.com, @shutterstock.com,
@shutterstock.com, @imageflow - shutterstock.com,
@wavebreakmedia - shutterstock.com,
@mavo - shutterstock.com, @Monkey Business -
stock.adobe.com, @minerva studio - shutterstock.
com, @wayhome studio - shutterstock.com, @
Daniil Kuzelev - unsplash.com, @Paranamir -
shutterstock.com, @Aaron Amat - shutterstock.com,
@pablo-merchan-montes - unsplash.com, @Denys
Prylhodov - shutterstock.com,
@ayo-ogunseinde - unsplash.com, @Bethany
Newman - unsplash.com, @bewakoof - unsplash.
com, @Fotolia, @GettyImages, @gabriel-silverio-
unsplash.com, @helena-opes - unsplash.com, @
john-schnobrich - unsplash.com, @jud-mackrill
- unsplash.com, @nathan-dumlao - unsplash.com,
@alesja-kozik - pexels.com, @alexander-suhorucov
- pexels.com, @andrea-piacquadio - pexels.com, @
fauxels - pexels.com, @karolina-grabowska - pexels.
com, @robert-bye - unsplash.com, @toa-heftiba -
unsplash.com, @you-x-ventures - unsplash.com.



NOUS CONTACTER



Formulaire en ligne sur bimpli.com



0 820 20 20 01 Service 0,09 € / min
+ prix appel

bimpli.com

Bimpli est une solution de Natixis Payments.
Building better payments every day.

 **NATIXIS**
PAYMENTS
BEYOND BANKING